

SOCIÉTÉ D'AVOCATS INSCRITE  
AU BARREAU DE PARIS



**LAPORTE** AVOCATS  
[www.manonlaporte-avocats.legal](http://www.manonlaporte-avocats.legal)

En 2017, la France a officiellement été sacrée championne du monde des prélèvements obligatoires pour les ménages et les entreprises : la richesse produite par ses contribuables est donc la plus ponctionnée au monde.

Du constat de tous, et au fil des années, le système fiscal français est devenu quasiment illisible : impôts et taxes en tout genre côtoient abattements, déductions, niches fiscales, crédits d'impôt et exemptions.

Ménages et entreprises sont victimes d'une véritable frénésie fiscale, un matraquage de l'ensemble des revenus, auxquels ils ne comprennent plus rien, et qui, souvent, font peser sur eux plutôt que sur l'administration fiscale la charge de la preuve et la présomption de culpabilité.

Pour y remédier, nous plaignons depuis de nombreuses années pour une réforme audacieuse du système, une fiscalité qui respecterait trois principes fondamentaux : simplicité, stabilité, rationalité et neutralité.

Pour les entreprises en particulier, la fiscalité est une composante majeure de leur activité. La comprendre permettra aux chefs d'entreprises d'optimiser leurs choix (salariaux, investissements, développement...), et de définir les contraintes de gestion qui en résulteront. Le Cabinet Laporte Avocats accompagne ses clients en ce sens et met ses vingt ans d'expérience à leur service.

## NOS COMPÉTENCES

---



**Contentieux Fiscal**



**Droit Pénal Fiscal**



**Droit Pénal des Affaires**



**Transactions Immobilières**



## **Manon LAPORTE**

Avocate fiscaliste des ménages et des entreprises, Docteure en droit, Conseillère Régionale d'Île-de-France

En 2006, après avoir collaboré auprès de Maurice LANTOURNE (Avocat spécialisé en droit pénal des affaires) et de la SCP MONOD-COLIN (Avocats aux Conseils),

Manon SIERACZEK-LAPORTE a fondé son cabinet d'avocats spécialisé en droit fiscal, pénal fiscal et pénal des affaires.

Manon Laporte est l'auteure d'ouvrages de référence en matière de fiscalité et analyse régulièrement l'actualité fiscale & économique.

- **Le Massacre fiscal**, Éd. du Moment, septembre 2015.
- **Exilés fiscaux : tabous, fantasmes et vérités**, Éd. du Moment, 2013.
- **Exil fiscal : enfin la vérité !**, Éd. du Moment, 2012.
- **Le Contrôle fiscal**, Éd. Lamy, 2010.

Depuis 2000, elle publie également de nombreux articles dans les plus grandes revues spécialisées, telles que Les Nouvelles Fiscales ou encore la Revue du Droit Fiscal, ainsi que dans des ouvrages collectifs regroupant les plus grands noms de sa discipline.

Connue et reconnue pour son expertise du droit fiscal, Manon Laporte est auditionnée par le Sénat en 2013 dans le cadre de la Commission d'Enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, puis en 2014 à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la Commission d'Enquête Parlementaire sur l'exil des forces vives de France.

## **MES COLLABORATEURS**

---

### **Margaux GRENOUILLEAU**

Juriste spécialisée  
en Droit Fiscal

### **Laura PETIOT**

Juriste spécialisée en Droit  
de l'Union Européenne et  
en Droit International,

Inscrivez-vous à la newsletter sur le lien suivant :  
[www.manonlaporte-avocats.legal](http://www.manonlaporte-avocats.legal)



53 bis, rue Jouffroy d'Abbans  
75017 Paris



+33 (0)1 80 87 57 52



[contact@manonlaporte-avocats.legal](mailto:contact@manonlaporte-avocats.legal)



[fr.linkedin.com/in/manonsieraczeklaporte](https://fr.linkedin.com/in/manonsieraczeklaporte)



[facebook.com/ManonLaporte2017](https://facebook.com/ManonLaporte2017)



[twitter.com/ManonSLAPORTE](https://twitter.com/ManonSLAPORTE)